

**ARRETE
D'INTERDICTION D'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL
DU SAINT VINCENT**

Arrêté n° 2024-081

Nous, Olivier LEPRETRE, Premier-Adjoint de la commune de Maule

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes,

Considérant que la deuxième semaine des congés scolaires les installations Mauloises sont fermées,

Vu les congés de printemps se déroulant du 8 au 14 avril et du 15 avril au 21 avril 2024

ARRETONS

ARTICLE 1 - Il est interdit, **LE SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 AVRIL 2024**, de jouer sur les terrains de football du Saint-Vincent

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain-en-Laye,
- Monsieur CACHIA et Monsieur François LEGUERRIER (gardien Radet)

- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES
41, Avenue des 3 Peuples – Bâtiment D
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
FAX – 01 80 92 80 31

Match et entraînement du week end du 16 et 17 mars 2024

Pour toutes les équipes

- 1 exemplaire aux Services Technique Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Le 10 AVRIL 2024



Olivier LEPRETRE
Pour le Maire par délégation,
Le 1^{er} Maire Adjoint

